

que ces lignes directrices soient appliquées à tous les niveaux.

- En examinant l'utilité d'un service de révision pour inciter les employés à écrire dans les deux langues officielles.
 - En revoyant et en resserrant les lignes directrices relatives à la partie "Langues officielles" des appréciations afin que les employés et les cadres soient davantage responsables quant à l'utilisation des deux langues officielles.
 - En veillant à ce que les employés soient évalués dans la langue de leur choix.
 - En intensifiant la publicité qui entoure le programme de promotion des langues officielles, au moyen des avis administratifs et d'autres moyens de communications.
 - En confiant au Comité de gestion le soin de faire une révision annuelle des politiques et des pratiques concernant les langues officielles.
10. Améliorer la performance du Ministère dans divers domaines prioritaires de l'équité en matière d'emploi, y compris ceux préconisés dans le Rapport sur les obstacles rencontrés par les femmes dans la fonction publique (Au-delà des apparences). Les objectifs en ce domaine veulent notamment que la proportion de femmes dans la catégorie de la gestion augmente d'ici 5 ans pour se situer au moins au même niveau que dans l'ensemble de la fonction publique; en outre, la représentation des autres groupes cibles au Ministère devra doubler.

Les mécanismes permettant de poursuivre les objectifs d'équité en matière d'emploi comprendront entre autres :

- Des campagnes de recrutement à l'intention expresse des groupes cibles, dans les catégories d'employés non permutants et permutants.
- L'affectation d'employés des groupes cibles à des postes dont le niveau dépasse leur classification actuelle.
- L'accroissement des possibilités de formation pour les groupes cibles.